

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 5 SEPTEMBRE 2005

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 25 août 2005, accompagnée d'un ordre du jour comportant 76 objets et de deux ordres du jour complémentaires de 1 objet.

La séance publique s'ouvre à 18 heures 10 avec 37 présents

Présidence de M. DI RUPO, Bourgmestre ;
 Présents : MM. R. BIEFNOT, MILLER, MM. CARPENTIER, DARVILLE , DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER , Mlle HOUDART , Echevins ;
 MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, ~~ALLART,~~
~~B. BIEFNOT,~~ Mme GUEPIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme JUNGST,
 MM. ~~SPEER,~~ SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL
 BORRELLO, ~~Mme COLINIA,~~ MANDERLIER, ROSSI, ~~Mme KAPOMPOLE,~~
 MM. ~~SODDU,~~ DE PUYT, ~~Mme ISAAC,~~ M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M.
 FLAMECOURT, Mmes MERCIER, ~~JOARLETTE,~~ POURBAIX, THYSBAERT,
 AGUS, MM. VISEUR, LECOCQ, Mme BROHEE, M. JACQUEMIN, Conseillers et
 M Bernard VANCAUWENBERGHE , Secrétaire communal.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Mesdames, Messieurs, nous allons entamer nos travaux.
 Le procès-verbal de la séance précédente est ici et il vous est loisible de faire part de vos remarques avant la fin du Conseil ; en l'absence de remarques, le procès-verbal est approuvé. Se sont excusés Mme ISAAC et M. SODDU et arriveront en retard, Mme COLINIA, M. BIEFNOT Bernard ainsi que M. ALLART. Les points remis sont les 9, 37 et 75 l 3).

M. VISEUR, Conseiller : Le point 37 est remis, c'est cela ?

M. DI RUPO, Bourgmestre : Oui, remis.

1^{er} objet : POLICE-CIRCULATION

- a) Mons, rue Valenciennoise. Instauration d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées à hauteur de la mitoyenneté du garage et du jardin de l'immeuble n°3. Police 6002/375

ADOpte à l'unanimité – 1^{ère} annexe

- b) Mons, rue Valenciennoise – Abrogation d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées à hauteur de l'immeuble n° 5A. Police 6002/375

ADOpte à l'unanimité – 2^{ème} annexe

- c) Mons, rue de Nimy. Création de deux emplacements de stationnement pour personnes handicapées à hauteur de l'immeuble n° 2. Police 6002/263

ADOpte à l'unanimité – 3^{ème} annexe

- d) Jemappes, rue Tournante. Création d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées à hauteur de la mitoyenneté des immeubles n°s 21-23. Police 6002/140

ADOPTÉ à l'unanimité – 4^{ème} annexe

- e) Jemappes, avenue Wilson. Création d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées en deçà de l'entrée carrossable de l'immeuble n° 528. Police 6002/J/159

ADOPTÉ à l'unanimité – 5^{ème} annexe

- f) Cuesmes, avenue Wauters – Instauration d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées à hauteur de l'immeuble n° 70. Police 6002/C/92

ADOPTÉ à l'unanimité – 6^{ème} annexe

- g) Ghlin, avenue Goblet. Création d'un passage protégé pour piétons face à la loge d'entrée AKZO. Police 6002/GH/103

ADOPTÉ à l'unanimité – 7^{ème} annexe

- h) Saint-Denis. Rue de la Filature. Interdiction de stationner au droit du porche d'entrée de l'Abbaye. Police 6002/OB/32

ADOPTÉ à l'unanimité – 8^{ème} annexe

- i) Jemappes. Rue des Produits. Instauration de deux emplacements de stationnement handicapés en vis-à-vis dans les deux premiers emplacements du parking central. Police 6002/J/115

ADOPTÉ à l'unanimité – 9^{ème} annexe

- j) Mons. Boulevard Charles-Quint. Suppression de deux emplacements de stationnement à hauteur du n° 27. Police 6002/73

ADOPTÉ à l'unanimité – 10^{ème} annexe

- k) Mons, rue des Apôtres. Création de deux emplacements de stationnement handicapés en remplacement de deux emplacements de stationnement existants. Police 6002/5

ADOPTÉ à l'unanimité – 11^{ème} annexe

- l) Cuesmes, rue du Chemin de Fer. Instauration d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées le long de l'immeuble n° 330. Police 6002/C/21

ADOPTÉ à l'unanimité – 12^{ème} annexe

- m) Jemappes, rue du Fort Mahon. Création d'un emplacement pour personnes handicapées à hauteur de la mitoyenneté des immeubles n°s 101 et 99. Police 6002/J/53

ADOPTÉ à l'unanimité – 13^{ème} annexe

- n) Jemappes, rue des Prélles. Abrogation d'un emplacement de stationnement handicapés à hauteur de l'immeuble n° 131. Police 6002/J/113

ADOPTÉ à l'unanimité – 14^{ème} annexe

- o) Flénu. Rue des Trois Hurées. Instauration d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées à hauteur de l'immeuble n° 155. Police 6002/J/143

ADOPTÉ à l'unanimité – 15^{ème} annexe

- p) Cuesmes, rue du Peuple. Abrogation d'un emplacement handicapés à hauteur de la mitoyenneté des immeubles n°s 74/76. Police 6002/C/70

ADOPTÉ à l'unanimité – 16^{ème} annexe

- q) Cuesmes, rue du Chemin de Fer. Abrogation d'un emplacement handicapés à l'opposé de l'immeuble n° 72. Police 6002/C/21

ADOPTÉ à l'unanimité – 17^{ème} annexe

- r) Jemappes, rue des Prélles. Création d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées à hauteur de l'immeuble n° 37. Police 6002/J/113

ADOPTÉ à l'unanimité – 18^{ème} annexe

- s) Jemappes. Avenue du Champ de Bataille. Création d'un emplacement pour personnes handicapées à hauteur de l'immeuble n° 117. Police 6002/J/22

ADOPTÉ à l'unanimité – 19^{ème} annexe

- t) Jemappes, rue des Prélles – Création d'un emplacement réservé pour personnes handicapées à hauteur de l'immeuble n° 82. Police 6002/J/113

ADOPTÉ à l'unanimité – 20^{ème} annexe

- u) Mons. Restructuration du Vieux-Marché. Mesures de circulation et de stationnement. Police 6002/OD

ADOPTÉ à l'unanimité – 21^{ème} annexe

- v) Jemappes, rue du Fort Mahon. Interdiction de stationner face aux immeubles n°s 98 à 104. Police 6002/J/53

ADOPTÉ à l'unanimité – 22^{ème} annexe

w) Mons, chaussée du Roeulx. Aménagement de sécurité aux abords de l'école communale « La Bruyère » - « Zone 30km/h » Police 6002/318

M. VISEUR, Conseiller : Sur le point 1 w), zone 30, en Commission, vous nous aviez dit que le Collège ferait le point.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous remercie. J'ai demandé au service de Police de me faire le point, je viens de recevoir le rapport. Alors que dit le rapport ? Nous avons 63 sites concernés. Parmi ces 63 sites, il y a 7 sites qui doivent encore faire l'objet d'un règlement communal et je prendrai en urgence la décision demain matin, puisque je viens de recevoir le rapport pour ces 7 sites. Il y a un site sur la voie provinciale, école de la Bruyère, que nous décidons maintenant au point w). Au niveau du MET, la signalisation a été placée par les services régionaux mais nous procédons à une vérification site par site pour bien vérifier que ces panneaux sont installés. Donc, en résumé, 63 sites sont concernés, tous les sites sont censés faire l'objet soit de travaux, soit de signalisations limitant bien la vitesse à 30 km, 7 sites doivent faire encore l'objet d'un règlement communal, je le prendrai demain matin en urgence et ferai procéder de toute urgence par les services des travaux à la pose des panneaux de signalisation. D'accord ?

ADOpte à l'unanimité – 23^{ème} annexe

2^e objet : Personnel contractuel non enseignant. Échelles de traitement. Modifications. 1^e 1818

ADOpte à l'unanimité – 24^{ème} annexe

3^e objet : Personnel contractuel non enseignant. Révision des montants des traitements limites pour l'octroi des allocations de foyer et de résidence. 1^e 1818

ADOpte à l'unanimité – 25^{ème} annexe

4^e objet : Personnel contractuel non enseignant. Rétribution annuelle garantie. 1^e 1818

ADOpte à l'unanimité – 26^{ème} annexe

5^e objet : ASBL « Mons-Metropole ». Budget de l'exercice 2005. Approbation. Gestion financière C/B2005/ASBL/006

ADOpte à l'unanimité – 27^{ème} annexe

6^e objet : Politique des Grandes Villes – Travaux d'aménagement du Salon Communal de Jemappes – Phase 1 – Relance du marché. Information au Conseil Communal
3^e 1^e E/2005.PGV.832.209.EC

ADOPTÉ à l'unanimité – 28^{ème} annexe

7^e objet : Politique des Grandes Villes - Ancienne Maison Communale de Jemappes – Remplacement de la chaudière et du brûleur. Information au Conseil communal.
3^e 1^e E/2005.PGV.104.029.BVB

M. DI RUPO, Bourgmestre : Mme MERCIER, ancienne Maison communale de Jemappes, la chaudière. Vous avez vu que nous avons écouté ce que les Conseillers ont formulé comme remarques et que le Collège est à l'écoute non seulement de la population mais de son Conseil en ce compris l'opposition.

Mme MERCIER, Conseillère : Voilà. Mes réflexions vont dans ce sens là parce que je vois que l'ancienne Maison communale de Jemappes, dont il est question dans ce numéro-ci, aura une chaudière à condensation et je voudrais savoir si votre décision est bien définitive et que vous avez fait le choix d'une chaudière à condensation plutôt qu'une chaudière atmosphérique. Parce que j'en ai discuté avec le Conseiller VISEUR, je trouvais personnellement qu'il y avait une grande différence de prix mais il m'a dit qu'on s'y retrouvait car la chaudière à condensation donne de bien meilleurs résultats. Donc, votre décision est définitive ?

M. DI RUPO, Bourgmestre : Madame, Jupiter rend fou celui qu'il veut perdre ! Et j'imagine aisément que l'opposition aimerait me perdre, mais bon. J'imagine aussi qu'une grande partie de la majorité n'est pas de cet avis. Toute la majorité n'est pas de cet avis, me voilà réconforté ! Alors, pour être un peu plus sérieux, je pense que malgré le surcoût, nous avons d'abord les aides de la Région Wallonne où il faut demander une subvention et, par ailleurs, il faut quand même que tout le monde se rende compte même si c'est une redite et que nous aurions dû le faire il y a plus de 30 ans, aujourd'hui avec le coût de l'énergie et l'évolution probable, c'est clair que l'on doit tous avoir un comportement éthique, responsable et que, à la fois dans les énergies renouvelables et dans l'utilisation rationnelle de l'énergie, on doit agir d'une manière déterminante. C'est clair que chaque petite goutte peut n'apparaître rien par rapport à l'océan, mais l'océan n'est rien d'autre que l'addition de petites gouttes. Et donc, nous faisons œuvre là où nous pouvons en étant des gestionnaires responsables.

ADOPTÉ à l'unanimité – 29^{ème} annexe

8^e objet : Politique des Grandes Villes – Acquisition de matériel d’arrosage pour du bio maraîchage pour l’EFT (Entreprise de Formation par le Travail) de Jemappes. Revision de sa délibération du 13.06.2005. 3^e 1^e E/2005.PGV.832.205.EC

ADOpte à l’unanimité – 30^{ème} annexe

9^e objet : Projet Phasing-out – Réaménagement du Parc du Château Comtal. Approbation du projet, des conditions reprises dans l’avis de marché et détermination du mode de passation du marché 3^e 1^e E/2005.773.175.MG

REMIS

10^e objet : Nouvelle dénomination de voie publique sur le site Initialis à Mons. Telex

ADOpte à l’unanimité – 31^{ème} annexe

11^e objet : Projet de motion « Ville de Mons, Ville du monde ». Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal Jean-Pierre VISEUR. Cabinet du Bourgmestre

M. DI RUPO, Bourgmestre : M. VISEUR, vous avez la parole. Puis-je me permettre pour le bon ordre des travaux de vous demander une brève introduction pour que je puisse après formuler un débat sauf si quelqu’un demande, par motion d’ordre, la parole. M. HAMAIDE semble décidé à demander, par motion d’ordre, M. HAMAIDE.

M. HAMAIDE, Conseiller : Oui, M. le Bourgmestre.

M. DI RUPO, Bourgmestre : La parole vous est accordée.

M. HAMAIDE, Conseiller : Voilà, donc dans la proposition qui nous est soumise aujourd’hui, il y a beaucoup de bonnes choses sur lesquelles nous sommes bien évidemment d’accord mais je crois que la méthode n’est pas la meilleure et j’en ai d’ailleurs entretenu Jean-Pierre VISEUR qui n’est pas loin d’acquiescer lui-même à la proposition que je vais faire qui serait que le débat n’ait pas lieu aujourd’hui mais qu’il soit reporté devant un groupe restreint qui affinerait un texte et une motion, la délibération reviendrait devant le Conseil, affinée et enrichie.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Puis-je proposer à M. VISEUR que, d’abord le sujet mérite que nous y travaillions. Est-ce que nous ne pouvons pas faire comme nous l’avons souvent fait quand l’opposition le demandait et ici l’opposition demande à l’autre opposition et la majorité se joindra à la demande du CDH, ne serait-il pas opportun que les chefs de groupe, accompagnés de qui le souhaite, puissent, à l’initiative du Secrétaire communal, se réunir, que vous présentiez le travail, que vous l’affiniez pour qu’alors on revienne au Conseil communal avec un travail très largement élaboré par les différents groupes qui composent le Conseil communal, ce qui nous

permettrait peut-être d'avoir une position qui serait une position unanime ou très largement majoritaire et permettant ainsi d'avancer plutôt qu'un simple jeu de l'opposition et de la majorité. Est-ce que c'est quelque chose qui pourrait être accepté par le groupe Ecolo ? La politique de la main tendue.

M. VISEUR, Conseiller : Oui, oui, je suis bien d'accord parce que l'essentiel ce n'est pas d'avoir un texte qui est voté, même s'il était voté majorité et opposition ensemble, l'essentiel n'est pas d'avoir un texte, l'essentiel c'est d'être d'accord sur quelque chose qui va faire bouger concrètement sur le terrain, qui va changer quelque chose sur le terrain et donc, si on peut se mettre d'accord, à priori, je suis tout à fait de cet avis là, j'en ai déjà parlé d'ailleurs à M. HAMAIDE, si on peut travailler ensemble là-dessus, pour que réellement il se passe quelque chose, je suis tout à fait d'accord. J'y mets deux conditions entre guillemets, même cela cela se discute, l'une c'est que l'on prenne bien comme base de travail le texte qui a été déposé parce que le travail a été fait, on ne va pas repartir sur autre chose, et la seconde chose, c'est que quelqu'un de notre groupe puisse animer ce groupe de travail. Ce dont j'aurais peur, c'est que cela traîne un peu trop, j'estime qu'il y a des choses qui doivent aller vite donc, si nous pouvions en avoir l'animation et sur base de ce texte-là, je crois que c'est une bonne méthode de travail effectivement, avec un représentant de chaque groupe dans ce groupe de travail.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Allez, le Conseil communal charge le Secrétaire communal de convier les chefs de groupe à une réunion, accompagnés de qui le souhaite et bien entendu la parole sera d'abord donnée au groupe Ecolo pour présenter le projet à charge des autres d'en discuter, d'amender et de voir ce que nous faisons. Et si on peut revenir lors du prochain Conseil ou au maximum au suivant, je pense que ce serait une excellente chose.

REMIS

12^e objet : Centre Public d'Action Sociale. Approbation des comptes annuels exercice 2004. Gestion financière CPAS

ADOPTÉ à l'unanimité – 32^{ème} annexe

77^e objet : Politique des Grandes Villes – Bâtiment « Le Phare » de Jemappes. Transformation d'un ancien café en immeuble de bureaux. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/2005.PGV832.211.BVB

ADOPTÉ à l'unanimité – 33^{ème} annexe

13^e objet : Contingent supplémentaire de 16 APS Activa. Approbation de la convention.
Service Prévention 15.2005.11

ADOPTÉ à l'unanimité – 34^{ème} annexe

14^e objet : Acquisition de matériel et d'outillage pour le Service des Plantations (9 lots)
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e
E/2005.766.150.MCP

ADOPTÉ à l'unanimité – 35^{ème} annexe

15^e objet : Acquisition de matériel d'arrosage pour le Service des Plantations (2 lots)
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e
E/2005.766.153.MCP

ADOPTÉ à l'unanimité – 36^{ème} annexe

16^e objet : Hall Omnisports de Cuesmes – Remplacement des aérothermes.
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e
E/2005.764.148.MCP

ADOPTÉ à l'unanimité – 37^{ème} annexe

17^e objet : Acquisition de bancs pour le Service des Plantations. Approbation du projet
et détermination du mode de passation du marché. 3^e 3^e E/2005.766.155.FH

ADOPTÉ à l'unanimité – 38^{ème} annexe

18^e objet : Église de Mesvin – Réfection des maçonneries et protections extérieures.
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3^e 1^e E/2005.790.181.CC

M. DI RUPO, Bourgmestre : Moi qui étais justement en train de dire qu'on protège nos églises, Madame, vous n'allez pas vous y opposer ?

Mme MERCIER, Conseillère : Non, non. Pas du tout, au contraire, j'ai une grande satisfaction parce qu'il y a eu, en effet, une détérioration des parements des maçonneries anciens et que l'on va aussi revoir la protection des vitraux du chœur qui ont été la proie de vandales. Alors, ce que je voudrais dire c'est que il faut qu'on soit sûr que ces vandales ne pourront plus opérer, la protection étant suffisamment dissuasive et je voudrais ajouter que, derrière l'église, il y a un musée bien sympathique qui s'appelle L'Amusette et qui a parfois eu aussi à souffrir des vandales. Voilà, je le signale en passant mais donc, cela me semblait important.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Ce sera signalé au Chef de la Police. Merci Madame.

ADOPTÉ à l'unanimité – 39^{ème} annexe

Entrée de M. B. BIEFNOT = 38 présents

18^e objet : Service Electromécanique – Acquisition de matériel et d’outillage.
 Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e
 E/2005.104.016.MCP

ADOPTÉ à l’unanimité – 40^{ème} annexe

19^e objet : Immeuble 18, rue d’Enghien – Restauration extérieure. Approbation du projet, des conditions reprises dans l’avis de marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/02.SUB.104.005.MG

M. COLLETTE, Conseiller : Remarquable étude ! Je voulais simplement dire que l’étude de l’auteur de projet GREISCH est une étude remarquable.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je voulais, M. HAMAIDE avant de vous céder la parole, dans un instant, oui Madame, tout le monde aura le droit à la parole, c’est un grand principe démocratique, vous indiquer que pour les trav aux de ce bâtiment magnifique, qui se trouve à la rue d’Enghien et qui donne sur le Jardin du Mayeur, on ne peut pas faire des folies mais il faut rénover cela dans des conditions convenables parce que c’est un patrimoine extrêmement important. Je crois aussi que compte tenu de l’ampleur des travaux à y réaliser pour l’implantation de services de la Ville, je suggère qu’il y ait un groupe de pilotage composé de la majorité et de l’opposition et que nous ayons les quatre groupes représentés à un comité de pilotage, comme cela les quatre groupes pourront regarder en permanence l’évolution, les marchés, ce que cela coûte, tout le monde se rendra compte du prix considérable de la rénovation, ce que nous en ferons pour qu’on puisse en discuter dans la transparence puisqu’il s’agit, ni plus ni moins, d’y mettre les services administratifs de la Ville.

M. HAMAIDE, Conseiller : M. le Bourgmestre, j’allais dire en quelque sorte ce qui vient d’être dit, c’est une bonne décision et c’est un bon dossier et je rappellerai que c’est vraiment un site majeur du patrimoine montois dont la moitié des façades donne sur le Jardin du Mayeur qui est aussi le cœur de la Ville, et en plus il faut savoir pour ceux qui ne le savent pas que c’était devenu un taudis historique, j’y ai vécu 6 ans, de même que Michel POIVRE et nous savions que nous risquions de tomber à l’étage du dessous un jour ou l’autre. Donc, une très bonne décision et on s’en réjouit et c’est exact que les services doivent être sollicités.

Mme MERCIER, Conseillère : Oui, M. le Bourgmestre et M. l'Echevin, il y a deux temps dans ma question. Je vois qu'on prend beaucoup de précautions et que l'on pose des conditions au cas où l'adjudicataire prendrait des sous-traitants. Est-ce que cela vous a déjà posé problèmes lors de travaux antérieurs ? En tous cas, j'ai remarqué que dans ma rue, ce qui a posé problème au moment de sa réfection, ce sont les sous-traitants de certains groupes. Par exemple, pour ne pas le citer mais je vais le citer quand même, pour le téléphone, l'un faisait un trou puis on attendait deux semaines, puis un autre venait poser des fils, on attendait encore et un troisième venait reboucher le trou beaucoup plus tard. Tout cela prenait beaucoup de temps. Donc, j'aimais bien le signaler maintenant et voir si on prévoit déjà des sous-traitants en nombre. Mais pour revenir au côté artistique, on se dit que le temps a infligé bien des outrages à ce bâtiment. Pourtant, moi je me joins à mes deux collègues ici, la cour rue d'Enghien avec ses décors en stuc et ses hautes fenêtres avait bien de l'allure. On nous fait croire qu'elle retrouvera son faste d'antan. Je voudrais savoir cependant s'il y a déjà eu des restaurations antérieures parce que certains murs paraissent moins abîmés alors que d'autres ont des fissures assez importantes, pour certains.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Madame, compte tenu de l'âge du bâtiment, il n'est pas impossible que sans que nous en ayons une conscience forte et actuelle, il y ait eu dans le temps certaines rénovations ou améliorations du bâti. Il y a dans ce bâtiment, bien entendu, des parties plus dégradées que d'autres, tout le monde se souvient quand même de la cour qui est dans un état épouvantable, je crois que les travaux s'imposent. Les sous-traitants il en faut, pourquoi ? Mais il en faut pour les impétrants, il en faut aussi, sous le contrôle de M. l'Echevin BIEFNOT, il en faut aussi pour le carrelage et certains aspects, moi je ne connais pas tous les détails mais un spécialiste de la pierre n'est pas un spécialiste de la brique, etc, et objectivement, notamment un média important qui a fait un concours ou une enquête demandant aux citoyens ce qu'ils trouvaient de plus insupportable dans le bâti montois, avaient classé un certain nombre de bâtiments dont le 18, rue d'Enghien et comme d'ailleurs d'autres bâtiments qu'on est en train de rénover, le 18, rue d'Enghien nécessite réellement cette rénovation. Les services des travaux, dirigés par M. BENRUBI, vont être d'une attention toute particulière parce que M. BENRUBI va lui même être extrêmement attentif pour ce type de bâtiment. Donc, je ne dis pas qu'il ne peut pas y avoir des surprises mais, globalement, je suis confiant et, à priori, ne faisons pas de procès d'intention et j'espère que la rénovation pourra se

réaliser dans les délais prévus, cela va durer un certain temps mais qu'il n'y ait pas un allongement.

ADOPTÉ à l'unanimité – 41^{ème} annexe

20^e objet : Entretien des cours d'eau non navigables. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 2^e E/2005.482.102.ID

ADOPTÉ à l'unanimité – 42^{ème} annexe

21^e objet : Curage extraordinaire des fossés. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 2^e E/2005.877.230.ID

ADOPTÉ à l'unanimité – 43^{ème} annexe

22^e objet : Renouvellement ponctuel de l'éclairage public de voiries. Approbation de la mission confiée à l'I.E.H. et du devis. 3^e 2^e E/2005.426.094.ID

ADOPTÉ à l'unanimité – 44^{ème} annexe

23^e objet : Mons – Éclairage des monuments – Façade du Gouvernement Provincial. Approbation des travaux supplémentaires. 3^e 2^e E/2000.426.095.ID

ADOPTÉ à l'unanimité – 45^{ème} annexe

24^e objet : Désaffectation totale du cours d'eau n° 23.013 « Le Trouillon » - Section Mons - Hyon 3^e 2^e A/8387/IDC/3/99

ADOPTÉ à l'unanimité – 46^{ème} annexe

25^e objet : Programme triennal 2004-2006 – Modification (inscription du projet relatif à l'aménagement de la cour de l'Atelier de la rue du Travail à Cuesmes). 3^e 3^e A/20522.TRI/TO.ML

ADOPTÉ à l'unanimité – 47^{ème} annexe

26^e objet : Acquisition de fournitures intérieures pour la camionnette fourgon destinée au Service Electromécanique. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 2^e E/2005.136.053.DP

ADOPTÉ à l'unanimité – 48^{ème} annexe

Entrée de M. ALLART = 39 présents

27^e objet : Aménagements routiers de sécurité à St-Symphorien et Obourg.
 Approbation du projet, des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e 2^e E/2005.421.072.MC

Mme BROHEE, Conseillère : Je désirerais simplement obtenir confirmation que les plans qui seront appliqués, puisqu'il s'agit ici d'aménagements en dur de chicanes en aménagement de ralentisseurs de vitesse, que ces chicanes prévoiront bien un passage latéral pour les cyclistes, pour ne pas se mettre en danger quand ils empruntent ces voiries.

M. BIEFNOT, Echevin : Oui, Madame, après renseignements pris auprès de l'auteur de projet, je peux vous le confirmer comme on vous l'avait dit, simplement si les plans n'ont pas été actualisés, c'est dû à un manque de temps du service mais je peux vous garantir que c'est prévu tel que vous le souhaitez.

ADOpte à l'unanimité – 49^{ème} annexe

28^e objet : Aménagement d'une piste cyclable et piétonnière le long de l'étang du Pont Rouge. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché
 3^e 2^e E/2003.SUB.421.068.MC

M. BIEFNOT, Echevin : Une information pour les membres de la Commission, en ce qui concerne cette piste, donc elle est bi-directionnelle, si je puis dire, elle fait deux mètres mais il faut savoir que juste à côté de cette piste cyclable il y a un espace piétonnier d'un mètre et qu'il n'y a pas de séparation matérielle si ce n'est un marquage au sol qui pourra permettre évidemment à deux cyclistes de se croiser sur la plupart du trajet. D'autre part, cela avait été posé comme question, la signalisation du début et de fin sera quant à elle matérialisée par les panneaux F99b) et F101b), voilà. C'était une information complémentaire mais cela avait été posé en Commission et je tenais à y répondre.

ADOpte à l'unanimité – 50^{ème} annexe

29^e objet : Rue de la Halle à Mons - Réfection de l'égouttage et de la voirie. Travaux subsidiés - Triennal 2004-2006 – Année 2005.
 Approbation du projet, des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e 2^e E/2005.TRI.877.152.MC

ADOpte à l'unanimité – 51^{ème} annexe

30^e objet : Acquisition d'un thermo conteneur d'asphalte pour le Service Voirie
 Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
 3^e 2^e E/2005.421.062.DP

ADOPTÉ à l'unanimité – 52^{ème} annexe

31^e objet : Bâtiments sportifs – Installation système de surveillance et sécurisation (Hall Omnisports d'Havré).
 Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 2^e
 E/2005.764.144.01.CC

ADOPTÉ à l'unanimité – 53^{ème} annexe

32^e objet : ESTH – Section ICET – Traitement des PCB.
 Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
 3^e 1^e E/2005.735.131/AS

ADOPTÉ à l'unanimité – 54^{ème} annexe

33^e objet : Théâtre Royal de Mons – Réfection des toitures – deuxième phase.
 Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
 3^e 1^e E/2005.772.172.AS

ADOPTÉ à l'unanimité – 55^{ème} annexe

34^e objet : Mission d'Auteur de projet (étude et direction des travaux) pour la réalisation des aménagements de sécurité au Chemin à Baraques à Mons. Approbation du cahier spécial des charges – convention et détermination du mode de passation du marché.
 3^e 2^e E/2005.421.066.00.MC

ADOPTÉ à l'unanimité – 56^{ème} annexe

35^e objet : Mission d'Auteur de projet (étude et direction des travaux) pour la réalisation des aménagements de sécurité aux abords d'écoles situées à Mons, Flénu, Jemappes et Ghlin. Approbation du cahier spécial des charges – convention et détermination du mode de passation du marché. 3^e 2^e E/2005.421.066.01.MC

ADOPTÉ à l'unanimité – 57^{ème} annexe

36^e objet : Garantie d'un emprunt par le SGIPS de 44.945 € destiné à financer l'extension des locaux de l'école de Villers-Saint-Ghislain. Gestion financière 6581

ADOPTÉ à l'unanimité – 58^{ème} annexe

37^e objet : Conventions IMAGIX, CDCM (Plazza-Art). Gestion financière

REMIS

38^e objet : Information au Conseil communal des emprunts et escomptes de subsides soumis à la décision du Collège échevinal en juin et juillet 2005 pour l'Administration centrale. Gestion financière Extr/CD0110

ADOpte à l'unanimité – 59^{ème} annexe

39^e objet : ASBL « A.L.E. » Mons. Compte et bilan de l'exercice 2004.
Approbation. Gestion financière C/C2004/ASBL/005

M. VISEUR, Conseiller : Il s'agit des comptes et bilans de l'ALE pour 2004, il y a un boni de 101.000 euros, tant mieux, il vaut mieux cela qu'un déficit, mais je souhaitais quand même poser la question à M. l'Echevin qui est par ailleurs Président de l'ALE, de savoir à quoi on allait affecter ce boni, qu'est-ce qu'on allait faire, parce que je suppose que ce n'est pas un but pour l'ALE de thésauriser donc on va les dépenser mais à quoi ?

M. MILLER, Echevin : M. VISEUR, en fait ces résultats montrent, vous avez raison de le souligner, mais enfin je vais quand même y insister un peu, c'est un véritable succès cette opération titres-services mise en œuvre par l'ALE de Mons. Je salue d'ailleurs mon collègue du Conseil d'Administration, M. DEBAUGNIES, qui est présent à chacune des réunions. C'est un véritable succès mais l'opération, comme vous le savez, vient d'être mise en œuvre donc l'attitude du Conseil d'Administration par rapport à ce boni, tout d'abord, on s'en félicite. En gros, cela constitue 34 contrats mi-temps qui ont été créés depuis juin 2004, 34 créations d'emplois à mi-temps. Les bonis sont essentiellement dus à cette opération titres-services. Nous allons donc, au sein du Conseil d'Administration prendre attitude mais nous avons déjà pris une décision de principe, à savoir qu'on va mettre en place un système de façon à apporter quelques bénéfices supplémentaires aux travailleurs, mais nous ne voulons pas directement prendre la décision d'affecter l'ensemble du boni, parce qu'il faut voir comment le dossier va évoluer. Il faut voir s'il ne va pas y avoir une modification législative au niveau de fonctionnement de l'ALE-titre-services puisque vous le savez, pour l'instant, nous remboursons une part des montants du salaire des travailleurs affectés à l'organisation des titres-services mais il semblerait que ce système puisse être modifié et que l'on prenne en compte bientôt le nombre d'heures prestées, ce qui ferait que nous devrions rembourser un peu plus. Il y a une autre question qui demeure pendante, il faut voir comment l'ensemble va évoluer. Pour l'instant, ce sont uniquement les travaux d'aide ménagère qui sont concernés mais vous avez également des aides pour le bricolage, des aides pour le jardinage, etc, qui elles continuent à dépendre de l'ALE classique. Donc, peut-être que l'ensemble de toutes ces activités un jour passeront au

niveau des titres-services, je ne connais pas l'avenir donc je ne peux pas savoir comment le dossier va évoluer mais d'ores et déjà, nous avons pris la décision de principe, on va étudier, on va voir, soit des chèques cadeaux, soit des chèques repas, etc, il y aura un retour vers les travailleurs, c'est sûr et certain et pour le reste, nous prenons une attitude plutôt de bon père de famille.

M. VISEUR, Conseiller: Les explications sont claires, je comprends bien qu'une gestion prudente veut qu'on n'affecte pas nécessairement tout le bénéfice et qu'on se ménage des réserves, cela ne me dérange pas non plus que les travailleurs de l'ALE en profitent un petit peu, mais je trouve aussi que le fondement, la mission fondamentale de l'ALE, c'est l'emploi et donc, peut-être, on peut commencer à réfléchir comment ces bénéfices peuvent-ils déboucher sur des créations d'emplois peut-être ou en soutenant peut-être à l'extérieur de l'ALE des associations, des asbl qui travaillent pour l'emploi, d'une façon ou d'une autre en faisant des partenariats, il me semble que cela ne doit pas rester uniquement à l'intérieur de l'ALE exclusivement et se répartir les bénéfices entre les travailleurs, cela peut peut-être déboucher vers des initiatives nouvelles.

M. MILLER, Echevin: Bien entendu, vous avez raison de souligner cet aspect-là aussi mais je suis particulièrement attentif à ce qu'on ne dépense pas immédiatement cet argent tout simplement parce qu'on ne sait pas comment cela va évoluer. Je vous l'ai dit, je ne vais pas répéter, il y a peut-être une modification de la Loi qui va intervenir, il faut voir quels seront les domaines de compétence qui risquent de glisser soit de l'ALE classique vers l'ALE-titres-services, mais en tous cas, au niveau de la création de l'emploi, je l'ai dit, c'est 34 contrats mi-temps qui ont été créés par l'ALE Ville de Mons et il y a un autre élément, je le dis au passage, j'avais oublié de le signaler, nous sommes en demande, donc nous recherchons des personnes qui puissent travailler dans ce système d'aide ménagère.

ADOpte à l'unanimité – 60^{ème} annexe

40^e objet : ASBL « Maison de la Laïcité » Mons. Compte et bilan de l'exercice 2004.
Approbation. Gestion financière C/C2004/ASBL/015

ADOpte à l'unanimité – 61^{ème} annexe

41^e objet : ASBL « Maison de la Laïcité » Mons. Budget de l'exercice 2005.
Approbation. Gestion financière C/B2005/ASBL/015

ADOpte à l'unanimité – 62^{ème} annexe

42^e objet : ASBL « Gestion Centre Ville Mons ». Avance de trésorerie à court terme de 340.000 euros pour l'achat de mobilier urbain à installer sur la Grand-Place de Mons + convention Ville/Gestion Centre Ville Mons. Approbation. Gestion financière C/AvanceTrésorerie ASBL/025

ADOPTÉ à l'unanimité – 63^{ème} annexe

43^e objet : ASBL « Gestion Centre Ville Mons ». Garantie par la Ville :
 - d'un crédit d'investissement de 340.000 euros – durée 5 ans
 - d'un crédit de caisse de 75.000 euros, à durée déterminée (six mois) auprès de la Banque I.N.G. Mons – Approbation. Gestion financière C/Garantie/ASBL027

ADOPTÉ à l'unanimité – 64^{ème} annexe

44^e objet : Cultes. Travaux de restauration de l'église Notre-Dame de Messines – révision – approbation du plan triennal 2004-2006 et du plan triennal 2007-2009. Gestion financière

ADOPTÉ à l'unanimité – 65^{ème} annexe

45^e objet : Cultes. Reconnaissance d'une nouvelle paroisse anglicane « CHRIST THE KING » pour la Province de Hainaut (Charleroi) : participation financière Gestion financière

M. VISEUR, Conseiller: Evidemment, fondamentalement, je n'ai pas de problème avec cela, dans la mesure où la liberté des cultes, c'est une liberté fondamentale et donc, on n'y touche pas, nous voterons certainement le point mais je tiens quand même à faire remarquer que dans le dossier il apparaît qu'il y a 224 fidèles sur Mons qui sont tous du Shape et que le Shape ne paie donc aucune taxe, ces gens ne paient aucune taxe à la Ville de Mons et qu'on pourrait être amenés à devoir déboursier pour l'église pour les 224. Moi, je trouve qu'il y a là une injustice du point de vue fiscal, je voulais juste en faire la remarque.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Nous prenons acte de cette remarque, de cette liaison entre le Christ Roi et la dimension fiscale mais comme il y a une dimension fiscale, M. l'Echevin des Finances, pourrait-on connaître la position du Collège sur ce point précis.

M. MILLER, Echevin: M. le Bourgmestre, comme vous le savez, le Collège est tout à fait respectueux, très attentif à la liberté des convictions philosophiques et religieuses de nos ressortissants et donc, la Loi est claire, le culte anglican est un des six cultes reconnus. C'est une obligation pour les pouvoirs publics de participer au financement de l'exercice de ces cultes. Cela étant, M. VISEUR, la question que vous posez, comme

toutes les questions que vous posez d'ailleurs, n'est pas dénuée d'intérêts et à ma connaissance, le Gouvernement Wallon prépare pour l'instant un décret pour régler le financement de ces cultes en sachant bien que cela a un impact sur les finances communales auxquelles, je le répète, notre majorité est attentive.

ADOPTÉ à l'unanimité – 66^{ème} annexe

46^e objet : FABRIQUES D'ÉGLISE

- a) Saint-Brice à Nouvelles. Modification budgétaire n° 3 – exercice 2004. Approbation.
Gestion financière 79023

ADOPTÉ à l'unanimité – 67^{ème} annexe

- b) Saint-Symphorien à Saint-Symphorien. Modification budgétaire n° 2 – exercice 2004 – Approbation. Gestion financière 79024

ADOPTÉ à l'unanimité – 68^{ème} annexe

- c) Sainte-Waudru à Mons – Budget général de l'exercice 2005 – approbation.
Gestion financière 79002

ADOPTÉ à l'unanimité – 69^{ème} annexe

- d) Saint-Nicolas en Havré – Budget général de l'exercice 2005 – approbation.
Gestion financière 79003

ADOPTÉ à l'unanimité – 70^{ème} annexe

- e) Saint-Brice à Nouvelles. Budget général de l'exercice 2005 – approbation.
Gestion financière 79023

ADOPTÉ à l'unanimité – 71^{ème} annexe

- f) Saint-Symphorien à Saint-Symphorien. Budget général de l'exercice 2005 – approbation. Gestion financière 79024

ADOPTÉ à l'unanimité – 72^{ème} annexe

- g) Saint-Amand à Spiennes. Budget général de l'exercice 2005 – approbation.
Gestion financière 79025

ADOPTÉ à l'unanimité – 73^{ème} annexe

- h) Saint-Ghislain à Villers-Saint-Ghislain. Budget général de l'exercice 2005 – approbation. Gestion financière 79026

ADOPTÉ à l'unanimité – 74^{ème} annexe

47^e objet : Synode de l'Église Protestante Unie de Belgique à Jemappes. Modification budgétaire n°2 – exercice 2004. Approbation. Gestion financière 79027

ADOPTÉ à l'unanimité – 75^{ème} annexe

48^e objet : Synode de l'Église Protestante Unie de Belgique à Jemappes. Budget général de l'exercice 2005. Approbation. Gestion financière 79027

ADOPTÉ à l'unanimité – 76^{ème} annexe

49^e objet : Obourg. Acquisition d'un terrain, cad. section C n° 293 E, au groupe HOLCIM pour création d'un parc à containers. Cellule foncière CF/MDB

ADOPTÉ à l'unanimité – 77^{ème} annexe

50^e objet : Aliénation de deux emplacements de stationnement dans le parking couvert Rachot à Mons. Cellule foncière RF/MV

ADOPTÉ à l'unanimité – 78^{ème} annexe

51^e objet : Aliénation d'une parcelle de terrain sise à Obourg, rue des Bruyères, cadastrée Mons-10^{ème} division section B partie des n°s 96 N et 96 B2, reprise sous le lot n°1 du lotissement du 25 mai 2004, d'une contenance mesurée de 5 ares 55 centiares. Cellule foncière RF/MV

ADOPTÉ à l'unanimité – 79^{ème} annexe

52^e objet : Acquisition d'une parcelle de terrain sise à Havré, rue du Dépôt, cadastrée section A n°647 L d'une contenance de 4 hectares 95 ares 60 centiares. Cellule foncière RF/MV

ADOPTÉ à l'unanimité – 80^{ème} annexe

53^e objet : Aliénation d'un bâtiment sis à Flénu, rue du Moulin n°20, cadastré Mons-23^{ème} division section A n°73 V d'une contenance de 11 ares 50 centiares. Cellule foncière RF/MV

ADOPTÉ à l'unanimité – 81^{ème} annexe

54^e objet : Acquisition d'une maison de commerce sur et avec terrain et garage sise à Flénu, Avenue du Champ de Bataille n°415 cadastrée Mons 23^{ème} division section B n°s 83 A6 et 83 R5 pour une contenance totale de 5 ares 72 centiares. Cellule foncière RF/MV

ADOPTÉ à l'unanimité – 82^{ème} annexe

55^e objet : Acquisition d'une maison d'habitation et de commerce sise à Jemappes, rue Général Leman n°41, cadastrée actuellement section B n° 197G2 pour une contenance de 1 are 26 centiares. Cellule foncière RF/MV

ADOPTÉ à l'unanimité – 83^{ème} annexe

56^e objet : Aliénation de l'ancien commissariat de Police sis à Mons, rue d'Havré 36-38-40 et rue du Hautbois, cadastré section H n° 280 E d'une contenance de 21,92 ares. Cellule foncière RF/MD

M. COLLETTE, Conseiller: Je voudrais ici souligner que ce sont des montois qui se sont associés pour sauver cet élément du patrimoine et je me réjouis de cette initiative qui est courageuse, aventureuse mais pour laquelle la Ville a pris un certain nombre de précautions justifiées et judicieuses.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Merci en tout cas de ces remarques, d'autant plus que la Ville a vraiment fait aussi le maximum pour accepter dans une négociation raisonnable de céder le bien pour justement permettre cette rénovation et je ne vous cache pas que le Collège compte beaucoup sur ces personnes responsables montoises pour qu'il y ait une rénovation de qualité à cet endroit qui est stratégique pour la Ville puisqu'il s'agit ni plus, ni moins, de l'ancien Commissariat de Police, bâtiment magnifique en grande partie s'il en est, mais bien entendu la rénovation coûte extrêmement chère puisque c'est un bâtiment classé.

ADOPTÉ à l'unanimité – 84^{ème} annexe

57^e objet : ASBL « Mons-Logement ». Compte et bilan de l'exercice 2004. Approbation. Gestion financière C/C2004/ASBL/011

ADOPTÉ à l'unanimité – 85^{ème} annexe

Entrée de M. SPEER + 40 présents

58^e objet : Musée François Duesberg. Transfert de gestion. Culture 6900

ADOPTÉ à l'unanimité – 86^{ème} annexe

59^e objet : Maison du Jazz. Modification d'horaire. Culture

ADOPTÉ à l'unanimité – 87^{ème} annexe

60^e objet : ASBL « Office du Tourisme de la Ville de Mons ». Budget de l'exercice 2005. Approbation. Gestion financière C/B2005/ASBL/013

ADOPTÉ à l'unanimité – 88^{ème} annexe

61^e objet : ASBL « Sport Jeunesse et Loisirs ». Budget des exercices 2003-2004. Approbation. Gestion financière C/B2003-2004/ASBL

ADOPTÉ à l'unanimité – 89^{ème} annexe

62^e objet : ASBL « Sport Jeunesse et Loisirs ». Compte et bilan des exercices 2003-2004. Approbation. Gestion financière C/C2003-2004/ASBL

ADOPTÉ à l'unanimité – 90^{ème} annexe

63^e objet : ASBL « Parc communal de Jemappes ». Compte de l'exercice 2004. Approbation. Gestion financière C/C2004/ASBL/013

ADOPTÉ à l'unanimité – 91^{ème} annexe

64^e objet : ASBL « Parc communal de Jemappes ». Budget de l'exercice 2005. Approbation. Gestion financière C/B2005/ASBL/011

ADOPTÉ à l'unanimité – 92^{ème} annexe

65^e objet : Écoles primaires et maternelles communales. Réorganisation des écoles fondamentales au 1.9.2005. 8^e 1^e 64

ADOPTÉ à l'unanimité – 93^{ème} annexe

66^e objet : Modification du Règlement Général des écoles communales fondamentales au 1.9.2005. 8^e 1^e 4

Mme JUNGST, Conseillère: Oui, pas de problème sur la modification, excepté qu'en Commission, nous avons eu alors l'occasion de discuter un peu du coût du pré-gardiennat.

En fait, la participation des parents est actuellement de 8 euros par jour, quels que soient leurs revenus et donc il me semble que cette situation devrait peut-être être réanalysée et au vu peut-être des tarifs pratiqués dans les crèches parce qu'il faut savoir que aux 8 euros par jour vient encore s'ajouter le prix des repas puisqu'au pré-gardiennat les repas ne sont pas compris alors qu'à la crèche bien. Et donc, voilà je voulais juste signaler cela. Pour le reste, au niveau du coût de la garderie, bon, 1,10 euro au lieu d'1 euro par jour, je pense que cela reste raisonnable.

Melle HOUDART, Echevine: En fait, les 8 euros représentent le coût le réel et pour éviter les avantages sociaux, nous avons voulu respecter ce coût-là, parce qu'il faut toujours penser à ces avantages, donc cela doit être équitable entre toutes les écoles de l'entité montoise quel que soit le réseau. Donc, c'est un coût réel.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Pour paraphraser ce que dit Melle HOUDART, les 8 euros c'est le coût réel. Si nous disions par exemple moins, la différence entre 8 et le montant qui serait fixé, serait considéré comme avantages sociaux, ce qui obligerait alors la Ville à déboursier deux fois, oserais-je dire, les montants puisque nous nous devons à une égalité de traitement conformément aux dispositions en vigueur et nous devrions alors le faire pour l'ensemble des établissements sur le territoire de la Ville, indépendamment du Pouvoir Organisateur. Et donc, jusqu'à présent, on essaye d'éviter que ce soit considéré comme avantage social et on fait payer les frais coûtants du service. Mais je comprends cette situation qui doit être examinée.

ADOpte à l'unanimité – 94^{ème} annexe

M. DI RUPO, Bourgmestre: Chers Collègues, avant de passer au huis clos et je constate que ce Conseil de rentrée est un Conseil rapide, c'est un Conseil TGV. Je dois d'ailleurs féliciter à la fois les Conseillers et le Collège puisque cela veut dire que les dossiers sont bien préparés. Alors, il me reste avant de passer au huis clos, à assumer un devoir qui est un plaisir et qui concerne un de nos Collègues, M. Bernard BEUGNIES, que je prie de bien vouloir me rejoindre une seconde. Mes Chers Collègues, il me revient le plaisir de remettre à notre Collègue Bernard BEUGNIES, une décoration civique du Gouvernement Wallon pour 25 ans de participation au Conseil communal. Mes chers Collègues, un quart de siècle pour un homme qui apparaît encore si jeune et si dynamique, il faut reconnaître que ce n'est pas rien. Alors, qu'il me permette simplement de dire que depuis les nombreuses années qu'il intervient au Conseil communal, bien entendu chacun a pu apprécier à sa manière les diverses interventions mais elles ont toujours été à la fois d'une très grande précision et aussi nourries et très soucieuses de l'intérêt général. Et que ce soit dans l'opposition ou dans la majorité, c'est clair que M. BEUGNIES, en tant que Conseiller communal, a été et est un Conseiller à l'instar de nombreux autres Collègues, un Conseiller totalement au service de l'intérêt général et que nous avons toujours apprécié, bien entendu chacun à sa manière, ses contributions au Conseil. Et dès lors, au nom du Gouvernement, en lui remettant le diplôme signé par le Ministre-Président, il me revient de lui accrocher la décoration civique et le féliciter.

Mes chers Collègues, il me revient maintenant le plaisir de remercier la presse, le public, une fois encore très nombreux et de remercier les services techniques.

La séance s'ouvre à huis clos avec 39 présents

Sont absents : M. B. BIEFNOT, Mmes COLINIA, KAPOMPOLE, M. SODDU, Mmes ISAAC, JOARLETTE

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

67^e objet : IDEMLS. Ratification de la désignation d'un représentant de la Ville de Mons au Conseil d'administration. Secrétariat MPO/IDEMLS

ADOPTÉ – 95^e annexe

68^e objet : ADMINISTRATION CENTRALE

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

a) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à mi-temps accordée à une employée d'administration. 1^e 4828

ADOPTÉ – 96^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

b) Disponibilité pour maladie – Modification du traitement d'attente d'un assistant social principal en application de l'article 15 de l'A.R. du 13.11.1967. 1^e 3862/2

ADOPTÉ – 97^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

c) Mise à la pension d'office, pour inaptitude physique définitive, d'un assistant social. 1^e 3862

ADOPTÉ – 98^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

d) Mise à la pension d'office pour inaptitude physique définitive, d'un employé d'administration. 1^e 3804

ADOPTÉ – 99^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

e) Démission honorable d'une employée d'administration définitive. 1^e 4305

ADOPTÉ – 100^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

69^e objet : SERVICES TECHNIQUES. Nomination à titre définitif d'un premier attaché au Service de l'Urbanisme, Aménagement du Territoire et des permis. 1^e 16961

ADOPTÉ – 101^e annexe

70^e objet : PERSONNEL OUVRIER

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Mise à la pension pour inaptitude physique définitive d'un ouvrier qualifié. 1^e 3550

ADOPTE – 102^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Mise en disponibilité pour maladie d'un ouvrier qualifié. 1^e 11398

ADOPTE – 103^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- c) Démission honorable de ses fonctions accordée à un ouvrier qualifié définitif.
1^e 4117

ADOPTE – 104^e annexe

71^e objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Mise à disposition d'une graduée APE (formatrice Informatique) auprès du CPAS de Mons. 1^e 17307

ADOPTE – 105^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Mise à disposition de personnel auprès de l'ASBL « Parc communal de Jemappes » - Convention. 1^e 16/17254/od

ADOPTE – 106^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- c) Mise à disposition de personnel auprès de l'ASBL « Les Amis de Gérard Noël » - convention. 1^e 16/10501

ADOPTE – 107^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- d) Mise à disposition de personnel auprès de l'ASBL « Mundaneum » Convention.
1^e 16/12029

ADOPTE – 108^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- e) Interruption de carrière par réduction des prestations d'1/5e temps accordée à un commis – autorisation. 1^e 16/11895.5

ADOPTE – 109^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

f) Interruption complète de carrière d'un rédacteur – autorisation. 1^e 16/10940

ADOPTÉ – 110^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

g) Interruption de carrière par réduction des prestations d'1/4 temps accordée à un commis – prorogation. 1^e 16/11269.10

ADOPTÉ – 111^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

h) Octroi d'une interruption de carrière à ½ temps accordée à une cuisinière – autorisation. 1^e 10670

ADOPTÉ – 112^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

72^e objet : SERVICE INCENDIE.Démission honorable d'un caporal pompier professionnel. 1^e 4998/2868

ADOPTÉ – 113^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

73^e objet : CALVA de Maisières. Constitution du comité de contrôle de gestion. Cellule foncière RF/MAS

ADOPTÉ – 114^e annexe

74^e objet : PERSONNEL DES CRÈCHES

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

a) Interruption de carrière par réduction des prestations d'1/2 temps pour assistance médicale – autorisation. 1^e 10547

ADOPTÉ – 115^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

b) Octroi d'une interruption de carrière à ½ temps à une puéricultrice définitive. 1^e 3799.5

ADOPTÉ – 116^e annexe

75^e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

a) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8e/1e
3504/3142/3325/3483/8161

ADOPTÉ – 117^e à 122^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Désignations à titre intérimaire d'institutrices primaires. 8e/1e
3350/3135/3375/3425/3428/3310

ADOPTÉ – 123^e à 129^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- c) Mise en disponibilité pour maladie d'institutrices maternelles définitives.
8^e 1^e 6769/7408

ADOPTÉ – 130^e et 131^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- d) Mise en disponibilité pour maladie d'une institutrice primaire définitive. 8^e 1^e 6447

ADOPTÉ – 132^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- e) Démission de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'une institutrice
maternelle définitive. 8^e 1^e 5098

ADOPTÉ – 133^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- f) Désignations à titre intérimaire de directrices d'école sans classe.
8e/1e 7712/6772/6780

ADOPTÉ – 134^e à 136^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- g) Modification de la délibération du Conseil communal du 13.9.2004 accordant une
interruption de carrière partielle à une maîtresse de seconde langue définitive.
8^e 1^e 3111

ADOPTÉ – 137^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- h) Désignation à titre temporaire dans des emplois vacants d'instituteurs primaires.
8^e 1^e 3151/3199

ADOPTÉ – 138^e et 139^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- i) Octroi d'une interruption de carrière partielle à une maîtresse spéciale d'éducation
physique. 8^e 1^e 3099

ADOPTÉ – 140^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- j) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants de directeurs(trices) d'école à titre temporaire dans des emplois vacants. 8^e 1^e 7980/6431/7638/7111/6646/6733/6599/6449/6774

ADOPTÉ – 141^e à 149^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- k) Désignation à titre intérimaire d'une maîtresse spéciale d'éducation physique. 8^e 1^e 3358

ADOPTÉ – 150^e et 151^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- l) Désignations à titre intérimaire de maîtres spéciaux de religion catholique. 8^e 1^e 3138/3396/3488

ADOPTÉ – 152^e à 154^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- m) Ratification des services prestés par une institutrice maternelle définitive. 8^e 1^e 5783

ADOPTÉ – 155^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- n) Octroi d'une interruption de carrière partielle à une institutrice maternelle définitive. 8^e 1^e 7774

ADOPTÉ – 156^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- o) Détachement d'une directrice d'école sans classes en qualité de coordinatrice pédagogique. 8^e 1^e 5677

ADOPTÉ – 157^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- p) Modification de la délibération du Conseil communal du 31.1.2005 désignant à titre intérimaire un maître spécial d'éducation physique 8^e 1^e 3455

ADOPTÉ – 158^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- q) Octroi d'une interruption de carrière pour convenances personnelles à temps partiel à une maîtresse spéciale de seconde langue définitive. 8^e 1^e 3111

ADOPTÉ – 159^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- r) Détachement auprès de la Haute École de la Communauté française d'une maîtresse spéciale de religion catholique en qualité de maître assistant. 8^e 1^e 8156

ADOPTE – 160^e annexe

76^e objet : ACADÉMIE DES MÉTIERS, DES ARTS ET DES SPORTS

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Mise en disponibilité pour maladie d'une surveillante-éducatrice 8^e 2^e 6376

ADOPTE – 161^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours techniques et de cours généraux. 8^e 2^e 6356

ADOPTE – 162^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- c) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8^e 2^e 6973

ADOPTE – 163^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- d) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours techniques et de cours spéciaux. 8^e 2^e 8296

ADOPTE – 164^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Monsieur le Président constate qu'au voeu de l'article 12 § 5 de la loi du 30 novembre 1887, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 11 juillet 2005.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Elio DI RUPO.

=====

